

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**EVULUZIONE DI E LIGNE MAESTRE DI GESTIONE IN
QUANTU À L'AVANZAMENTU È A PRUMUZIONE DI
QUATRU D'IMPIEGHI : MUDIFICA DI U CALENDARIU**

**ÉVOLUTION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN
MATIÈRE D'AVANCEMENT ET DE PROMOTION DE
CADRE D'EMPLOIS : MODIFICATION DU CALENDRIER**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Lignes Directrices de Gestion sont définies par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique, et en matière de promotion de cadre d'emplois et d'avancement de grade, s'appliquent pour permettre la réalisation des décisions prises dans ce domaine.

Cette année et à titre exceptionnel, il est proposé de déroger au calendrier et au nombre de réunions fixées par ces LDG. En effet celles-ci fixent à trois le nombre de réunions du comité consultatif et à 15 jours le délai de transmission des invitations et des documents d'étude.

En raison du déroulement des élections professionnelles du 9 novembre, il est proposé à titre dérogatoire de réduire le nombre de réunion à deux ainsi que les délais de transmission des invitations à 7 jours avant la réunion du comité consultatif.

Ce rapport vous est présenté pour information.